

Position de la FSESP concernant les projets de directives sur la sécurité nucléaire européenne

Adopté par le Comité Permanent sur les entreprises de service public le 29 septembre 2003

La Commission européenne a adopté une série de directives sur la sécurité nucléaire à la fin du mois de janvier 2003.

- Commission européenne (2003) «Proposition de directive (Euratom) du Conseil définissant les obligations de base et les principes généraux dans le domaine de la sûreté des installations nucléaires» COM (2003) 32 final
- Commission européenne (2003) «Proposition de directive (Euratom) du Conseil sur la gestion du combustible nucléaire irradié et des déchets radioactifs» COM (2003) 32 final
- Commission européenne (2002) «Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : La sûreté nucléaire dans le cadre de l'Union européenne» COM (2002) 605 final
- Salle de presse de la Commission européenne (2003) «Energie nucléaire : la Commission propose une approche communautaire de la sûreté des centrales nucléaires et du traitement des déchets radioactifs» IP/03/132
- Commission européenne - Direction générale de l'Energie et des Transports : «Vers une approche communautaire de la sûreté nucléaire dans l'Union», note de synthèse.

La FSESP se réjouit d'avoir l'opportunité de faire valoir son point de vue. La FSESP représente des travailleurs du secteur de l'énergie nucléaire actifs au sein de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion¹. Ils s'inquiètent des contacts directs avec les matières radioactives. La sûreté des installations et des déchets nucléaires est toutefois une question qui préoccupe également tous les citoyens.

La FSESP souhaite formuler les commentaires suivants :

Les mesures en relation avec la sûreté nucléaire n'embrassent pas la dimension sociale, en particulier à long terme.

- Aujourd'hui, le contexte financier et économique de l'industrie nucléaire est le marché européen libéralisé. Il a entraîné la perte de 300 000 emplois [voir les tableaux joints]. Il affecte également le secteur nucléaire. Les sociétés rationalisent. Les travailleurs quittent précocement le secteur, entraînant l'érosion d'un savoir-faire précieux, notamment en matière de réparation, de rénovation et de modernisation de centrales existantes. Les travailleurs qui restent sont confrontés à un surcroît de stress résultant de la nécessité de produire plus avec moins. Les prestations d'heures supplémentaires sont en augmentation. Chacun sait que celles-ci exposent à un risque accru d'accidents corporels et de défaillances en matière de sûreté.
- Bien que les questions de sûreté nucléaire aient été abordées au sein des pays candidats à l'adhésion, aucune évaluation n'a été fournie quant à l'impact (direct et indirect) sur l'emploi des fermetures prévues, ni sur les problèmes à long termes liés à l'arrêt définitif des centrales.
- Les questions relatives à la salubrité, la sûreté, les qualifications nécessaires et l'emploi (notamment la sous-traitance), font l'objet d'une attention insuffisante :

¹ Des syndicats affiliés à la FSESP encadrent les travailleurs du secteur de l'énergie nucléaire dans les pays suivants : Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, France, Allemagne, Hongrie, Pays-Bas, Roumanie, République slovaque, Slovénie et Suède.

- Les systèmes d'inspection proposés se focalisent sur les installations. La santé et la sécurité des travailleurs ne sont pas évoquées, alors que l'AIEA et Euratom prennent ces questions en considération. Il s'agit d'une omission grave dans les examens critiques de confrères proposés.
- Les problèmes liés au recours étendu à la sous-traitance dans le secteur de l'énergie nucléaire sur les plans de la salubrité, de la sûreté et des qualifications (et donc aussi de la sûreté) ne sont pas abordés. Il faut s'attendre à ce que la sous-traitance se poursuive et joue un rôle majeur au cours de la phase d'arrêt définitif. L'absence d'un contrôle suffisant des sous-traitants risque de poser problème au niveau de la sûreté des centrales nucléaires et des travailleurs. Les activités de sous-traitance sont souvent exercées dans des conditions plus précaires.
- La question des qualifications des travailleurs à long terme n'est pas évoquée. Plusieurs membres de la FSESP nous ont rapporté qu'en raison du programme d'arrêt définitif progressif des centrales nucléaires et de la libéralisation, les emplois et possibilités de formation sont moins attrayants. En même temps, les travailleurs quittent le secteur à mesure que les compagnies rationalisent et licencient. Il pourrait donc en résulter une pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour les centrales existantes. Cela pourrait mener vers une situation critique à l'entame de la phase d'arrêt définitif. La Commission n'a pas abordé la question de savoir comment s'assurer de la disponibilité de personnel qualifié à long terme, ce qu'a également souligné Steve Thomas de l'université de Greenwich dans l'analyse des directives qu'il a effectuée pour la FSESP.

La FSESP demande donc :

- Une évaluation annuelle des problèmes d'emploi dans le secteur européen de l'énergie nucléaire qui porte sur les aspects suivants :
- santé et sécurité des travailleurs ;
- qualifications des travailleurs et développement (emploi) ;
- sous-traitance (et sa réglementation dans le contexte indiqué ci-dessus) ;
- impact sur l'emploi de la fermeture d'usines nucléaires en Lituanie, en République slovaque et en Bulgarie, et mesure prises pour y remédier.

Le rapport devra faire l'objet d'un débat avec les partenaires sociaux concernés à tous les niveaux, y compris ceux des Etats membres de l'Union européenne.

La FSESP soutient les demandes formulées par la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) en 1989, reprise dans l'annexe 1 de la présente proposition. Il convient de les prendre en considération lors de l'examen de la réglementation appropriée en matière de sûreté. Le rôle des représentants des travailleurs et des syndicats est essentiel.

Si la FSESP apprécie les efforts déployés par la Commission en relation avec les question de sûreté nucléaire, en particulier par :

- les régulateurs de sécurité nucléaire,
- la disponibilité de fonds pour l'arrêt définitif,
- l'aménagement d'installations pour le stockage des déchets radioactifs,

les propositions de la Commission lui semblent problématiques. L'analyse des directives effectuée par Steve Thomas pour le compte de la FSESP révèle plusieurs problèmes.

Régulateurs de sécurité nucléaire :

Toute mesure visant à renforcer la sécurité est bienvenue. Il convient que les citoyens et les travailleurs jouissent d'un niveau de sécurité optimal. Le rôle des régulateurs chargés de veiller à la sécurité est essentiel. Ils doivent disposer des ressources politiques,

économiques et financières nécessaires. Il est important de renforcer ces capacités. Il est cependant peu aisé d'identifier où et en quoi les régulateurs existants ne sont pas capables d'exécuter leur mission. Il existe apparemment des écarts importants. L'analyse de la Commission aurait dû être plus précise quant aux problèmes rencontrés et à ce qu'il convient d'évaluer et d'améliorer. Les examens critiques de confrères (régulateurs se contrôlant entre eux) peuvent être utiles mais leur impact sera limité à défaut de normes communes, strictes et applicables. Tout défaut de conformité aurait des conséquences pour tous les pays de l'UE, y compris les futurs adhérents.

La FSESP insiste sur le fait que les régulateurs nationaux ont également un rôle à jouer dans le contrôle de la situation des travailleurs sur les plans de la santé, de la sécurité, des qualifications et de l'emploi. Les examens critiques de confrères européens devraient également y contribuer. Les syndicats devraient être associés à ces évaluations au niveau local (centrales), national et européen.

Disponibilité de fonds pour l'arrêt définitif

La FSESP soutient le principe du «pollueur payeur». Ce devrait être le principe directeur de l'arrêt définitif. Les compagnies qui possèdent des centrales nucléaires devraient se charger de leur arrêt définitif, de telle sorte que leur site d'implantation puisse être libéré en vue d'un usage quelconque (état «vierge»). La politique de la compagnie devrait être adaptée afin que la génération future soit dotée de ressources financières suffisantes pour exécuter cette tâche, en collectant les provisions nécessaires auprès des consommateurs d'électricité d'aujourd'hui. Toutefois les coûts ne sont pas connus et l'arrêt définitif ne se fera pas avant de nombreuses décennies, pour lesquelles il est impossible de fournir une garantie totale. Tous les arrangements visant à constituer des provisions sont donc aléatoires. Steve Thomas souligne :

«Il existe également des risques techniques non négligeables. Si la technologie de l'énergie nucléaire tend à disparaître, à l'avenir, les compétences nécessaires pour manipuler des matériaux nucléaires, en particulier à l'échelle requise par l'énergie nucléaire, tendront à disparaître, ce qui nécessitera peut-être de dépenser de l'argent pour maintenir ces qualifications ou pour arrêter les usines plus tôt, tant que nous disposons encore de ces qualifications. Les documents relatifs à la disposition des centrales et la position des matières radioactives doivent être conservés, afin que les travailleurs pénétrant dans les installations, peut-être un siècle après la dernière visite, disposent d'informations claires sur les produits qu'ils y trouveront et leur emplacement.»

Ces questions d'emploi ne sont pas abordées. C'est une grave erreur. La FSESP propose que ces questions fassent l'objet du travail des régulateurs nationaux de sécurité nucléaire, ainsi que des «examens critiques de confrères».

Le financement de l'arrêt définitif des centrales est une question compliquée impliquant de nombreuses hypothèses (incertaines), comme l'a montré Steve Thomas. La FSESP reconnaît qu'il convient de prévoir les fonds nécessaires pour les futures générations. La Commission n'est pas claire sur la façon d'y parvenir, particulièrement dans les cas où de tels fonds n'existent pas. La collecte de ces fonds pourrait avoir d'autres conséquences sociales, telles que la pénurie de fonds pour d'autres mesures. Il existe un problème similaire concernant la proposition de la Commission, selon laquelle les fonds devront être réunis après une période transitoire de trois ans s'il n'existe pas de fonds distincts. La manière dont il conviendra de procéder n'est pas claire. Si des compagnies sont forcées de fermer ou de vendre des centrales, cela entraînera également des conséquences sociales. Il ne sera pas aisé d'écouler des équipements de production d'énergie nucléaire sur un marché européen de l'électricité libéralisé dont les prix fluctuent et affecté d'un énorme endettement inconnu.

Enfin, la Commission n'aborde pas la question de la synchronisation de l'arrêt définitif. La synchronisation de l'arrêt définitif peut présenter des avantages ou des inconvénients concurrentiels, selon que les fonds peuvent être accumulés sur des périodes plus longues ou plus courtes, maintenant ainsi les prix bas ou les poussant à la hausse.

Aménagement d'installations d'élimination des déchets nucléaires

L'analyse effectuée pour la FSESP montre que le calendrier proposé par la Commission est excessivement optimiste, en particulier à la lumière du processus politique nécessaire pour assurer l'aménagement d'installations. Nous manquons en outre de références appropriées aux principes moraux devant présider à l'élimination des déchets radioactifs organisée au niveau international. Ils auraient pu fournir des indications.

Réforme du Traité EURATOM

La Commission se réfère à la nécessité d'actualiser le Traité EURATOM. Elle n'indique pas la manière dont ses priorités dans ce train de mesures (capacité de collecté pour des régulateurs ; financement de l'arrêt définitif et des sites de décharge pour déchets) influenceront les priorités établies dans le 6ème programme de recherche.

Politique énergétique et Traité

La réaction de plusieurs pays à ces mesures a été très forte et souvent négative. Cela résulte du manque de clarté concernant des compétences de l'EU car le Traité ne contient aucun chapitre sur l'énergie, qui traite la politique énergétique de l'Europe de manière exhaustive. Quel est le rôle de la Commission ? Quelles sont les tâches des Etats membres ?

Conclusion

La FSESP accueille favorablement les propositions. Elles abordent des questions graves concernant l'avenir du secteur nucléaire en Europe : sûreté, financement de l'arrêt définitif et responsabilité de traiter les déchets radioactifs produits par le secteur.

Tout ce qui améliore la sécurité du secteur est bienvenu. Les propositions sont cependant entâchées d'imperfections du fait elles n'abordent pas les problèmes sociaux engendrés (à long terme), tels que la salubrité et la sécurité, les qualifications et l'emploi. Les syndicats devraient être impliqués dans le débat sur des questions de sécurité.

Les propositions relatives aux régulateurs de sécurité nucléaire et aux examens critiques de confrères contribuent probablement à renforcer la sécurité, bien qu'on ne voie pas clairement d'emblée en quoi elles contribuent à la définition de normes plus claires, et à valoriser le travail des régulateurs nationaux.

Les propositions sur le financement de l'arrêt définitif sont les bienvenues, du fait qu'elles focalisent l'attention sur une responsabilité importante de la génération actuelle et des compagnies pour les générations futures. La façon dont la Commission aborde ces questions laisse beaucoup à désirer.

Les propositions sur le stockage des déchets sont trop ambitieuses et soulèvent d'autres problèmes, car la Commission n'aborde pas le thème de la synchronisation.

La FSESP estime qu'une partie du problème résulte du manque de transparence dans la répartition des tâches entre l'UE et les Etats membres, à défaut d'un chapitre consacré à l'énergie dans le Traité.

C'est pourquoi la FSESP demande à la Commission de revenir sur ses propositions, en commençant par organiser un vaste débat publics sur les questions soulevées.

La Fédération européenne des syndicats de service public organise les travailleurs d'entreprises publiques et privées, dans tous les domaines du secteur de l'électricité et du gaz, notamment la génération, les énergies renouvelables, la transmission, la distribution et l'alimentation. Nos membres produisent de l'électricité à partir de différentes sources telles que le vent, l'énergie solaire, l'énergie nucléaire, le charbon, le pétrole, le gaz et l'énergie hydraulique. La FSESP représente plusieurs centaines de milliers de travailleurs actifs au sein de centaines de services publics dans l'Union européenne, l'EEE et les PECO. La FSESP est présente en outre dans de nombreux services de service public tels que la santé, les pouvoirs locaux, les transports urbains et les déchets. Nos membres comprennent donc l'importance de la sûreté nucléaire pour l'ensemble de la société. La FSESP est membre la CES.

La FSESP encourage le développement d'une Europe des citoyens, basée sur la solidarité, l'égalité et le développement social, économique et environnemental durable. Elle apporte son soutien à une stratégie européenne de sûreté de l'énergie qui englobe tous ces éléments.

Pour contacter la FSESP :

*FSESP
Rue Royale 45
1000 Bruxelles
BELGIQUE
+ 32 2 250 10 80
epsu@epsu.org
www.epsu.org*